



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

Original: anglais
août 2003

RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'OIE POUR LES MALADIES ANIMALES

Paris, 11 – 12 août 2003

Une réunion du Bureau de la Commission scientifique de l'OIE pour les maladies animales (Commission scientifique) s'est tenue au siège de l'OIE à Paris du 11 au 12 août 2003. L'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement dans les annexes I et II.

Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, a accueilli les participants. Dans son discours, le Docteur Vallat a évoqué l'importance de la cohérence et de l'harmonisation des travaux accomplis par les trois Commissions spécialisées s'occupant des animaux terrestres (la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, la Commission des Normes Biologiques et la Commission scientifique) et la Commission spécialisée chargée des animaux aquatiques. Il a cité les questions pour lesquelles le Comité international a sollicité de la Commission, lors de la Session générale de mai 2003, qu'un degré de priorité élevé leur soit donné : simplification du chapitre consacré à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (le *Code terrestre*) et reconnaissance du statut des pays au regard de l'ESB, révision du chapitre consacré à l'influenza aviaire hautement pathogène et de celui portant sur la notification des maladies. Parmi les autres questions qui seront traitées en priorité figurent les méthodes de surveillance des maladies, en portant une attention toute particulière à la fièvre aphteuse en mai 2004 si possible, et l'établissement de normes pour l'évaluation des Services vétérinaires qui soient facilement interprétables par les Pays Membres.

La réunion a été présidée par le Président de la Commission, le Docteur Vincenzo Caporale, qui a ouvert la réunion sur les questions à l'ordre du jour.

1. Rapport du Président de la Commission scientifique et élaboration du plan d'action de la Commission pour les 3 prochaines années

Le Bureau a examiné le mandat de la Commission scientifique et élaboré les grandes lignes d'un projet de plan d'action pour les 3 prochaines années (2003–2005) qui a fait l'objet d'un échange de vues avec le Docteur Vallat. Le projet de plan d'action, reproduit dans l'annexe III, sera présenté à la Commission scientifique pour approbation lors de la réunion de décembre 2003. Le Bureau a noté les impératifs suivants :

- la participation active des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE aux activités de la Commission scientifique ;
- la prise en compte des opinions des Délégués de l'OIE comme préconisé dans les Recommandations et Résolutions des Commissions régionales et le Comité international concernant la détermination des questions prioritaires en matière de santé animale ;

OFFICE INTERNATIONAL
DES EPIZOOTIES

12, rue de prony

75017 paris france

tél. 33 (0)1 44 15 18 88

fax 33 (0)1 42 67 09 87

www.oie.int

oie@oie.int

- l’attribution d’un ordre de priorité élevé aux demandes émanant de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres ;
- la création d’un noyau d’épidémiologistes participant aussi souvent que possible aux Groupes ad hoc chargés d’examiner les dossiers relatifs à la reconnaissance du statut des pays au regard de la fièvre aphteuse, l’encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) ;
- la présence de membres de la Commission aux réunions de tous les Groupes ad hoc agissant sous la responsabilité de la Commission scientifique.

2. Formation des Groupes ad hoc

La nécessité de réunir des Groupes ad hoc pour traiter les problèmes les plus importants soumis par la Commission a été examinée.

La formation d’un Groupe ad hoc sur l’épidémiologie (surveillance sanitaire, zonage, régionalisation et compartimentalisation, lignes directrices générales et, au besoin, participation au processus de reconnaissance du statut des pays) pour assister la Commission dans ces domaines a été évoquée. Le Vice-Président de la Commission scientifique définira le mandat de ce Groupe pour septembre. Celui-ci sera adressé au Bureau central afin d’être transmis par courrier électronique à l’ensemble des membres de la Commission scientifique pour approbation.

Il a été convenu de réunir un Groupe ad hoc sur les antigènes et les banques de vaccins ; le mandat détaillé du Groupe ad hoc sera préparé par le Bureau central d’après la documentation présentée par l’Argentine en vue de son examen lors de la prochaine réunion de la Commission scientifique de décembre et de la concrétisation rapide d’une proposition à l’intention du Comité international.

La proposition de mise en place d’un forum interactif destiné à l’examen des nouvelles questions liées aux maladies émergentes et autres sujets identifiés par la Commission scientifique a été passée en revue et saluée. La participation des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs sera essentielle au succès de ce forum et devra être coordonnée par l’expert désigné de l’OIE, secondé par le Bureau central. Cette activité doit être coordonnée par la Commission des Normes Biologiques.

Le Bureau central élaborera un nouveau mandat pour le Groupe ad hoc sur l’élimination des carcasses et informera la Commission scientifique lors de sa prochaine réunion en vue de la poursuite de l’examen de la question.

3. Examen des questions soumises par la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

Concernant la question de la fièvre aphteuse, qui sera examinée lors de la réunion de décembre visant à prendre en compte les commentaires formulés par les Pays Membres, et d’autres sujets, le Bureau central s’adressera, au nom de la Commission scientifique, au Laboratoire de référence pour la fièvre aphteuse à Pirbright pour obtenir un rapport d’experts. Une nouvelle proposition sera présentée au Comité international en mai 2004.

Le Bureau central conjointement avec les Laboratoires de référence pour la peste porcine classique orchestrera la concertation sur les questions relatives à la peste porcine classique et le rapport sera présenté à la Commission scientifique lors de sa réunion de décembre.

Les questions scientifiques relatives à l’influenza aviaire hautement pathogène et à la maladie de Newcastle seront traitées par un Groupe ad hoc chargé de ces deux pathologies, en collaboration avec la Commission pour les animaux terrestres.

Les lignes directrices relatives à la surveillance de la tremblante et de la maladie d’Aujeszky seront passées en revue lors de la prochaine réunion de la Commission scientifique et seront ensuite transmises à un Groupe ad hoc.

Paratuberculose : le Bureau a noté que la Commission pour les animaux terrestres a entamé une concertation avec un expert et attend son rapport pour formuler d’autres commentaires.

4. Encéphalopathie spongiforme bovine

Le Groupe ad hoc chargé de l'évaluation des pays tiendra en septembre une réunion dont le résultat sera analysé lors de la réunion de décembre de la Commission. La réunion sera précédée par celle du Groupe ad hoc sur les normes relatives à l'ESB pour traiter, entre autres, de la question des critères et des modalités d'évaluation des autres encéphalopathies spongiformes transmissibles. Les Présidents de la Commission pour les animaux terrestres et de la Commission scientifique participeront à cette réunion. Ces deux groupes ad hoc tiendront une réunion commune une journée durant.

5. Commentaires sur le chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres consacré à la surveillance zoonitaire*

La révision du chapitre a été réalisée afin de simplifier le projet présenté par le Groupe ad hoc. Les versions provisoires originale et révisée du chapitre 1.3.6. proposées seront soumises aux membres de la Commission scientifique pour examen final lors de la réunion de décembre.

6. Questions diverses

6.1. Statut indemne de fièvre catarrhale du mouton de la Bulgarie

Le Bureau a pris note de la lettre du Directeur Général des Services vétérinaires en Bulgarie, le Docteur Yanko Ivanov, contenant des informations relatives à l'auto-déclaration d'absence de fièvre catarrhale faite par la Bulgarie.

6.2. Symposium international de l'OIE sur la fièvre catarrhale

Le Président de la Commission scientifique a fait état des progrès accomplis dans la préparation du Symposium international de l'OIE sur la fièvre catarrhale, qui se tiendra du 26 au 29 octobre 2003 à Taormina, Italie.

6.3. Conférence de l'OIE sur la prophylaxie des maladies animales infectieuses par la vaccination

L'annonce préliminaire de la Conférence internationale de l'OIE sur la prophylaxie des maladies animales infectieuses par la vaccination, qui se tiendra du 13 au 16 avril 2004 à Buenos Aires, Argentine, a été prise en compte et des informations complémentaires seront fournies pour la réunion de décembre de la Commission scientifique.

6.4. Informations provenant d'Argentine

Le Bureau de la Commission a pris acte des mesures préventives adoptées par l'Argentine qui ont été présentées dans cinq rapports adressés à l'OIE à la suite des foyers de fièvre aphteuse apparus dans la région. Le Bureau a félicité les Services vétérinaires argentins pour leur réaction rapide face à la situation d'urgence et pour les informations fournies.

.../annexes

**RÉUNION DU BUREAU DE LA
COMMISSION SCIENTIFIQUE POUR LES MALADIES ANIMALES
Paris, 11–12 août 2003**

Ordre du jour

1. Rapport du Président de la Commission scientifique et élaboration du plan d'action de la Commission pour les 3 prochaines années
2. Formation des Groupes ad hoc
3. Examen des questions soumises par la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres
4. Encéphalopathie spongiforme bovine
5. Commentaires sur le chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* consacré à la surveillance zoonositaire
6. Questions diverses
 - 6.1. Statut indemne de fièvre catarrhale du mouton de la Bulgarie
 - 6.2. Symposium international de l'OIE sur la fièvre catarrhale
 - 6.3. Conférence de l'OIE sur la prophylaxie des maladies animales infectieuses par la vaccination
 - 6.4. Informations provenant d'Argentine

**RÉUNION DU BUREAU DE LA
COMMISSION SCIENTIFIQUE POUR LES MALADIES ANIMALES
Paris, 11–12 août 2003**

Liste des participants

MEMBRES

Pr. Vincenzo Caporale (*Président*)
Director
Istituto Zooprofilattico Sperimentale
dell'Abruzzo e del Molise 'G. Caporale'
Via Campo Boario
64100 Teramo
ITALIE
Tel: (39.0861) 33 22 33
Fax: (39.0861) 33 22 51
E-mail: caporale@izs.it

Dr Kenichi Sakamoto (*Vice-Président*)
Chief of Diagnostic Laboratory
Department of Exotic Diseases Research
National Institute of Animal Health
6-20-1 Josui-honcho, Kodaira
Tokyo, 187-0022
JAPON
tél. : (81-423) 21 14 41
fax : (81-423) 25 51 22
E-mail: skenichi@affrc.go.jp

Dr Federico Stoessel (*Secrétaire Général*)
Section agricole
Ambassade d'Argentine
225 avenue Louise
B.P. 8
B-1050 Brussels
BELGIQUE
Tel: (32.2) 640 33 33
Fax: (32.2) 640 00 08
E-mail: agricola@skynet.be

BUREAU CENTRAL DE L'OIE

Dr Bernard Vallat
Directeur Général
12 rue de Prony
75017 Paris
FRANCE
Tel: 33 - (0)1 44 15 18 88
Fax: 33 - (0)1 42 67 09 87
E-mail: oie@oie.int

Dr Alejandro Schudel
Chef du Service scientifique et technique
E-mail: a.schudel@oie.int

Plan d'action de la Commission pour les 3 prochaines années

	MANDAT ET TÂCHES	MOYENS D'EXÉCUTION	COMMENTAIRES
1	assurer l'échange d'informations sur tous les aspects des maladies des animaux terrestres et évaluer l'évolution récente des problèmes pratiques posés par la prophylaxie et l'éradication des maladies infectieuses ainsi que l'impact de cette évolution.	les Centres collaborateurs et les Laboratoires de référence doivent s'impliquer activement dans cette action et devenir des facilitateurs des forums permanents mis en place sur le site internet de l'OIE essentiellement sur la page de la CS. Ils doivent en outre fournir une synthèse annuelle/ou le cas échéant ponctuelle en cas d'urgence, présentant les questions importantes qui doivent être traitées	activité à mener en collaboration avec la CNB. Lettre à adresser par le BC aux laboratoires de référence.
2	assurer à l'OIE une orientation scientifique en matière d'élaboration des politiques liées à l'évaluation et au contrôle des maladies, notamment celles susceptibles d'avoir des répercussions sur le commerce des animaux terrestres et des produits qui en sont dérivés ou de porter atteinte à la santé humaine.	on pourrait tenter de traiter ce point en lançant une enquête annuelle auprès des Délégués où il leur serait demandé de citer les problèmes de pathologie animale qui représentent une PRIORITÉ pour eux et les principales difficultés rencontrées pour lutter contre ces maladies. Un événement annuel [consultation d'experts, conférence, atelier] doit être organisé par l'OIE avec ses propres experts (provenant principalement de laboratoires de référence et de centres collaborateurs) pour régler les questions qui apparaissent comme les plus importantes à l'échelle mondiale et s'efforcer de proposer les solutions les mieux adaptées.	la CS identifiera 3-4 problèmes zoonosaires ayant un impact mondial en s'appuyant sur les dernières recommandations des Commissions régionales de l'OIE ; les résolutions du CI seront examinées et classées par ordre de priorité par les Délégués des Pays Membres (lettre à préparer par le BC).
3	apporter son concours au Directeur Général (DG) dans le cadre du programme d'amélioration de la collecte, de l'utilisation et de l'interprétation des données statistiques sur les maladies des animaux terrestres, y compris les maladies émergentes, servant ainsi les intérêts des Pays Membres de l'OIE.	Un groupe ad hoc d'«utilisateurs pertinents» doit être identifié par le Bureau central assisté par les présidents de la CS et de la CNSAT pour définir les besoins. Une réunion d'évaluation doit être organisée tous les deux ans par la CS et réunie par le DG.	Une réunion avec le service de l'information de l'OIE sera programmée lors de chaque réunion de la CS.
4	fournir au DG et aux autres Commissions spécialisées de l'OIE des informations scientifiques mises à jour, collectées par ses propres moyens ou en concertation avec des scientifiques, des experts et des Groupes ad hoc.	c'est une activité « à la demande » qui doit toutefois être organisée et planifiée correctement, s'agissant probablement de la principale responsabilité incombant à la Commission. En général, le DG et les autres Commissions spécialisées doivent faire état de leurs besoins au début de chaque semestre pour permettre d'organiser une réponse adaptée.	Un ordre du jour énonçant les points prioritaires sera préparé pour être examiné et appliqué lors de la prochaine réunion de la SC
5	Conseiller et assister le DG dans l'examen des problèmes posés par ces maladies, y compris des problèmes liés à la lutte contre les maladies à l'échelle régionale et mondiale.	activité à la demande	

6	Proposer des procédures de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire des Pays Membres de l'OIE.	actuellement, cette activité repose sur un "système" qui découle de la «stratification» de plusieurs années d'expérience. Le résultat net attendu est un système cohérent reposant sur la réunion d'un noyau d'épidémiologistes chargés de contribuer à la reconnaissance du statut des pays. Le noyau d'épidémiologistes sera invité à participer aussi souvent que possible à chacun des groupes ad hoc chargé de la reconnaissance du statut des pays.	des groupes ad-hoc pour le zonage, la régionalisation et la surveillance des maladies par compartimentalisation et des groupes ad hoc pour la reconnaissance du statut des pays (pour la fièvre aphteuse, l'ESB, la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine) seront créés pour appuyer le travail de la Commission réalisé sur les divers points demandés.
7	se charger, au nom du Comité international (CI), de l'évaluation des dossiers des Pays Membres de l'OIE qui souhaitent satisfaire aux normes de l'Office permettant d'établir l'absence de maladies spécifiques des animaux terrestres (fièvre aphteuse, peste bovine, ESB, PPCB).	La première évaluation sera réalisée par les groupes ad hoc pertinents pour chacune des maladies, si nécessaire. Toutes les propositions faites au Comité international doivent être préalablement approuvées par la Commission scientifique.	identiques à ceux formulés ci-dessus (6)
8	identifier les questions qui réclament un examen approfondi et proposer au DG des experts ou des Groupes ad hoc dont seront précisés la composition et le mandat, qui se réuniront spécialement pour étudier ces questions, et le cas échéant, prendre part au travail de ces Groupes.	comme au point 4 pour les questions "à la demande". D'autres questions peuvent découler des activités citées aux points 1 et 2 et doivent être traitées selon leur nature et leur importance.	
9	conseiller le DG sur la composition et les activités du Groupe de travail pour les maladies de la faune sauvage et coordonner ses travaux.	activité à la demande. Jusqu'ici, rien n'a été demandé par le DG. La date de la réunion du groupe doit systématiquement être décidée en concertation avec le Bureau de la CS.	débattre sur l'ordre du jour, rapport et participation aux réunions seront requis.
10	répondre aux questions dignes d'être prises en considération ayant trait aux méthodes de contrôle des maladies des animaux terrestres.	activité à la demande	
11	représenter l'OIE lors des conférences scientifiques et spécialisées à la demande du DG.	activité à la demande	préparer la prochaine réunion de la CS et décider de son ordre du jour, en indiquant les réunions importantes auxquelles la CS de l'OIE doit être présente.

© **Office International des Épizooties (OIE), 2003**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par le Comité international de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes. Ce document ne peut être reproduit ou diffusé sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de l'OIE. Il peut cependant être reproduit à l'intention de certaines personnes autorisées dans les organisations destinataires.